

AFP (23/09/10)

Paris veut un nouveau règlement pour ses terrasses

PARIS — La ville de Paris veut mettre en place un nouveau règlement pour les terrasses de cafés et restaurants, un projet qui se traduirait par l'abandon du chauffage au gaz au nom de préoccupations environnementales et de sécurité notamment.

Lyne Cohen-Solal, adjointe au maire (PS) chargée du commerce à Paris, a annoncé mercredi son intention de "toiletter" le "règlement des étalages et des terrasses".

La capitale compte 9.000 terrasses et ce règlement date de 1990. "Or les lois et usages sont venus changer les habitudes", souligne l'élue, citant l'interdiction récente de fumer dans les bars et restaurants ayant poussé nombre de consommateurs à fréquenter les terrasses.

"On n'a aucun moyen aujourd'hui d'avoir des sanctions dissuasives par rapport à l'invasion de l'espace public", car la sanction est de 35 euros ce qui "n'est pas beaucoup", juge Mme Cohen-Solal. Elle souligne en même temps que les terrasses font "partie du paysage de la rue à Paris" et qu'elles "participent du charme de la capitale".

Le nouveau règlement devrait entrer en vigueur en 2011 et doit encore être accepté lors d'une phase de concertation avec les maires d'arrondissement, les associations et les commerçants d'ici la fin de l'année.

Sa nouveauté: interdire les chauffages au gaz en terrasses fermées et ouvertes, de plus en plus nombreuses alors que les bâches plastiques et autre réchauds ne sont en fait pas autorisés dans le règlement. Ils sont devenus un "fait accompli" dans le paysage urbain après l'interdiction de fumer.

Des élus Verts avaient proposé de mettre des couvertures à la place mais l'idée n'a pas séduit les cafetiers et restaurateurs.

La mairie voudrait aussi que ces derniers cessent d'utiliser les bâches en plastique, qui ne sont "pas très esthétiques" mais aussi, rappelle Mme Cohen-Solal, "un peu dangereuses car elles peuvent brûler facilement".

"Il peut y avoir autre chose pour fermer les terrasses avec des écrans en plastique dur ou en verre", avance l'adjointe PS.

Selon Christian Navet, président de la fédération parisienne de l'Umih, premier

syndicat de l'hôtellerie-restauration, le projet "ne bouleverse pas toute la réglementation".

Mais "si on n'a plus de bâche plastique et de chauffage, c'est une grosse partie du chiffre d'affaires qui s'en va et on ne peut pas se le permettre", prévient-il.

Un autre volet du projet de règlement rappelle que la largeur minimum pour laisser passer les piétons sera de 1,60 m sur les trottoirs, ce qui a fait bondir le réseau "Vivre Paris", regroupant 15 associations en lutte contre le projet.

Vivre Paris estime que l'espace piétonnier sera en réalité réduit, se référant à un schéma directeur de la ville datant de 2002 qui demandait un passage libre d'1,80 m sur le trottoir.

"L'extension abusive des terrasses pose un double problème. Il est de plus en plus difficile de circuler sur les trottoirs qui sont complètement envahis par les autorisations données et les débordements qui s'ajoutent", souligne Elisabeth Bourguinat, membre de Vivre Paris. Elle assure par exemple que rue Montorgueil, artère piétonnière du cœur de Paris, "les riverains ne dorment plus la nuit à cause du bruit".